



Accident avec alcoolémie et délit de fuite

Par **Marguerite Quentin**, le **25/09/2017** à **18:47**

Bonjour,

J'ai commis ce dimanche un accident, avec délit de fuite (bien que je sois revenu sur les lieux quelque minute plus tard) sous l'emprise de l'alcool (0.92mg/l d'air expiré) et renversé 2 jeune a scooter qui présente des blessure très légère mais avec 1 mois d'ITT. Après avoir fait le constat, les 2 parents on décidé de retirez leur plainte.

quelle sont les sanction encouru sachant que ces mon premier délit ?

Par **Visiteur**, le **25/09/2017** à **19:06**

L'alcool tue dans tous les sens du terme...

Déjà moins que s'ils avaient maintenu la plainte !mais retrait de permis et amende + malus...

Par **Marguerite Quentin**, le **25/09/2017** à **19:09**

Pensez vous qu'une peine de prison soit possible?

Par **Visiteur**, le **25/09/2017** à **21:24**

Non, je ne le pense pas dans ces conditions, mais les dommages et intérêts pour préjudice seront élevés et dépendent aussi du procès-verbaux d'accident établi par les services de police, sur les causes et circonstances, accident ou infraction.